

OBJECTIFS

Être capable de

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

PARTICIPANTS et PRE-REQUIS

Salariés d'établissements adhérents à l'AIST 21 du secteur sanitaire et médico-social

Prérequis : être titulaire d'un certificat PRAP-2S

PROGRAMME (conforme au référentiel de l'INRS)

- Retour d'expériences
- Actualisation des compétences (de façon itérative entre les postes de travail et la formation dispensée)
 - Être acteur de sa propre prévention, en restant capable de :
 - Comprendre l'intérêt de la prévention dans son établissement
 - Connaître les risques de son métier
 - Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
 - Observer et analyser son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
 - Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
 - Identifier les enjeux d'un accompagnement
 - Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
 - Analyser la situation d'un accompagnement
 - Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
 - Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation-action alternant théorie, études de cas pratiques issus de l'expérience professionnelle des participants et travaux en sous-groupes

Diaporama, manuel acteur PRAP, grille d'observation INRS

Matériels à fournir par l'établissement pour la formation : lit médicalisé, fauteuil roulant manuel, fauteuil, lève personne électrique roulant et lève personne suspendu en rail, verticalisateur électrique, drap de glisse, rollboard, déambulateur, canne et coussin unidirectionnel

MODALITES D'OBTENTION DU CERTIFICAT ET VALIDITE

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation-action et ayant satisfait aux épreuves certificatives obtiendra la délivrance d'un certificat PRAP-2S ALM d'une validité de 24 mois.

La prolongation de la validation de ce certificat est conditionnée au suivi d'un stage MAC (Maintenance et Actualisation des Compétences) de 2 jours tous les 24 mois.

*ALM = Accompagnement à La Mobilité

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours soit 14 heures

LIEU : dans votre établissement

TAILLE DES GROUPES : de 4 à 8 personnes par groupe

INTERVENANT : Formateur de l'AIST 21 certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

TARIF :

- Entreprises de 1 à 9 salariés : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21
- Entreprises de plus de 10 salariés : **1 000 € HT / groupe** soit 1 200 € TTC

Formation imputable sur le plan de formation professionnelle continue. Organisme de formation n° 26 21 00437 21.

Toute inscription annulée moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage et tout retard à la formation seront facturés à 60 % du coût unitaire (dépense non imputable au titre de la formation professionnelle continue).

L'AIST 21 ne saurait être tenue pour responsable de l'annulation d'un stage le jour même, du fait de l'absence d'autres stagiaires.